SYNDIC D. GIVEL :
Administration générale – Sécurité publique – Mobilité – Promotion économique

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Durant l'année 2024, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 44 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 803 lettres ou demandes diverses et a pris 249 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 390 lettres officielles.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 10 préavis concernant :

- 01/2024 : Règlement communal caméras vidéosurveillance
- 02/2024 : Assainissement épuration rive droite Arbogne
- 03/2024 : Gestion 2023
- 04/2024 : Travaux d'entretien abri PC du Mont
- 05/2024 : Règlement du personnel
- 06/2024 : Démolition des bâtiments à la rue du Collège
- 07/2024 : Octroi d'un DDP en faveur de l'ASIPE
- 08/2024 : Budget 2025
- 09/2024 : Mise en séparatif secteur des Condémines
- 10/2024 : Plan d'affection « Rue du Collège »

Nous avons participé à la plupart des assemblées et rencontres des diverses associations, dont fait partie notre Commune :

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblées et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE, SDIS, ORPC, EPARSE, AIEPV, FOREMS, etc. ;
- Groupe Bourgs et Villages de l'UCV

Cpte 101.310 : Pas eu de commande de fourniture pour ce poste.

Cpte 11.300 : Plus d'heures de vacations suite à beaucoup d'engagements de la Commune dans diverses associations, coopératives, comités (Gd-Chemin, Dumont, Piscine, Fondation Detrey, etc.).

Cpte 11.317 : Sortie des aînés, comptoir du Vully-Avenches, anniversaires, jubilés.

Cpte 11.3184 : Augmentation de la population étrangère et des renouvellements de permis de séjour. Est balancé dans le compte 11.433.

Cpte 11.31850 : Compte principalement lié à la révision du règlement du personnel et de la grille salariale.

Cpte 11.3195 : Sur l'exercice 2024, il n'y a pas eu de correction de la récupération de la TVA sur les domaines autofinancés.

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

Cpte 13.303 : transfert AVS sans les allocations familiales.

Cpte 13.306 : Remboursements des frais aux employés. Retenue de salaire pour une employée (remboursement sur 13.436) et frais suite au départ de Mme Amorin.

Cpte 13.3091 : Formations pour : MCH2, Cariste pour l'apprenti et contribution à la formation professionnelle.

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

Mme Sarah Miauton a été engagée au 01.03.2024 à un poste fixe de 60 % en qualité de collaboratrice à l'administration communale. Elle s'occupe principalement du service à la population et du contrôle des habitants.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2024 est de :

A plein temps	:	7 (y compris 1 apprenti)
A temps partiel	:	6 (équivalent à 3,8 EPT)
Auxiliaires	:	9

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2024, la population de la Commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du Canton, à 3'004 habitants (2'915 en 2023), soit une augmentation de 2,9 % (2,2 % en 2023).

Suisses : 2'009 Etrangers : 995

Ce chiffre officiel du Canton diffère des données de notre contrôle des habitants (3'042), étant donné que le Canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

Le 1er juin, la Commune a enregistré son 3'000ème habitant en la personne de Mme Morgane Pilet et sa fille Lexy.

En 2024, cinq personnes ont été auditionnées par la délégation municipale dans le cadre de leur demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au Canton pour la suite des procédures.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 16 mars 2024.

La réception des nouveaux habitants, qui s'organise tous les deux ans, s'est déroulée le 25 mai 2024.

La sortie du « Bel-Âge », concernant nos concitoyens âgés de 70 ans et plus, a eu lieu le 29 août avec comme destination la montagne familiale de Wispile à Gstaad et à laquelle 100 personnes ont participé.

En 2024, 117 octogénaires et plus ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la Commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter deux personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité trois couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et quatre couples pour leurs 60 ans.

Cpte 18.351 : Ce chiffre est donné par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

POLICE - SECURITE – chapitre 60

Cpte 60.351 : La facture pour la police cantonale se monte à Fr. 74,55 par habitant.

Cpte 60.452 : Remboursement des frais d'hôtel par le Centre Social Régional suite à l'expulsion d'une famille.

Police municipale

La commune d'Avenches a aussi refusé, comme Payerne, de nous mettre à disposition un agent de sécurité publique (ASP) pour des raisons de manque de personnel.

Autant dans le groupe « Bourgs et Villages », qu'aux séances des Syndics de l'ASIPE, qu'à l'ARBV, diverses communes recherchent aussi des ASP. Par le biais de l'Association Vaudoise du Service de Sécurité Publique, des contacts ont été pris et un retour est attendu pour palier à ces manques.

Cpte 60.437 : Les amendes sont en baisse car les contrôles sont moins fréquents sur les places de parc privées mises à ban et les mesures prises sur différents points de contrôles sont mieux respectées. Sont également dans ce compte, les permissions spéciales (établissements de nuit).

La Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie. Une discussion a lieu chaque printemps avec le chef de poste de Payerne, afin de faire un point de la situation.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Le radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse de ceux-ci à l'intérieur de notre village. Il est déplacé au gré des demandes.

Chiens

Au 31.12.2024, 165 propriétaires de chien(s) sont recensés dans la commune pour un total de 182 chiens.

DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65

Notre Commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully.

La construction de la nouvelle caserne du SDIS a débuté en septembre et se poursuit comme prévu. La mise en fonction est prévue pour décembre 2025.

Le montant de la facture pour l'association se monte à Fr. 40,87 par habitant.

Durant l'année, de grands changements ont eu lieu au niveau de l'Etat-Major. Le quartier maître a quitté ses fonctions d'un commun accord avec le CODIR et la personne en charge de l'instruction a également quitté le service de son propre gré. Ces postes ont été en partie repourvus en interne et l'engagement d'un responsable de la formation se fera au début 2025.

L'effectif des détachements de premiers secours est à nouveau conforme aux exigences.

Le rapport complet de gestion du SDIS est à votre disposition sur demande.

PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66

La Commune est membre de l'organisation régionale ORPC Broye-Vully.

Les effectifs de cette organisation sont toujours en diminution.

C'est tant aux niveaux fédéral que cantonal que les responsables de cette institution recherchent des solutions, afin de pérenniser cette organisation dans le temps.

Cpte 66.352 : La participation par habitant en 2024 se monte à Fr. 14,77.

Cpte 66.436 : Note de crédit du Groupe E suite à un décalage avec les acomptes payés.

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

Pour sa promotion économique, la Commune travaille avec la COREB.

COREB : Communauté régionale de la Broye – informations

En 2024, elle regroupe 49 communes et 277 membres privés. Elle emploie 4.9 EPT répartis sur 6 personnes.

La commune compte sur la COREB pour nous épauler dans les dossiers liés aux organes de gestion des zones industrielles, à la mobilité et le plan directeur régional entre autres.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Vignes - Affaires sociales - Petite enfance

VIGNOBLE – chapitre 33

Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.2 ha, situés principalement sur la commune de Lutry. Une parcelle se trouve sur la commune de Bourg-en-Lavaux (Pinot Noir « Epesses »).

La répartition des cépages plantés est d'environ 50/50 entre les blancs et les rouges.
Chasselas, Pinot Gris et Viognier pour les blancs. Pinot Noir, Gamaret, Garanoir, Divico, Galotta et Plant Robert pour les rouges.

Notre vignoble est cultivé par notre vigneron-tâcheron, M. Anthony Mottaz. La Municipalité le remercie pour l'excellent soin qu'il lui apporte tout au long de l'année.

Année viticole

Après un printemps et un été compliqués à la vigne, les vendanges se sont déroulées du 27 septembre au 14 octobre. Elles ont débuté comme elles se sont terminées, dans l'humidité et il a fallu faire preuve de flexibilité pour rentrer la vendange dans de bonnes conditions. Les acquis, (droits de production), ont été atteints à 100 % pour les cépages blancs et à 90 % pour les rouges. Le taux de sucre moyen était de 90° pour les rouges et 75° pour les blancs.

Généralités

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltées et des quantités de vins produites. La récolte de l'année en cours peut créer des incidences importantes sur les comptes de l'année suivante et créer un déséquilibre entre les années.

Cpte 331.3140 : Quelques réfections ont été nécessaires sur le bâtiment de Savuit. Notamment, la rénovation des escaliers extérieurs situés coté terrasse pour un montant de Fr 5'710,--.

Cpte 331.3141 : Les investissements annuels pour le renouvellement régulier des ceps permettent d'assurer la durabilité de notre vignoble.
Au printemps 2024, nous avons effectué un minage de 1'000 m2 de Chasselas à Curtinaux.

Cpte 331.318 : Le montant payé pour l'assurance grêle se monte à Fr. 7'486,90.

Cpte 331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV).

Cpte 331.4355 : Vente à Schenk, Fr. 6'538,63 (3 acomptes vendanges 2023 et un acompte vendanges 2024). Vente à la Cave de l'Abbatiale, Fr. 9'926,40.

Cpte 331.436 : M. Anthony Mottaz participe au financement de 10 % de l'assurance grêle. Chaque année, il verse un montant de Fr. 500,-- pour financer la remorque à vendange acquise par la Commune en 2015.

Cpte 331.451 : Contributions des AF pour la réfection du mur à Chatalet effectuée en 2023.

Service de la cave

Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à Vallamand chez notre œnologue. Le raisin rouge est transporté en grappes et pressé à Vallamand.
Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront assurées jusqu'à la mise en bouteilles.

La Municipalité remercie notre œnologue, M. Pascal Matthey, pour son excellent travail.

Cpte 332.300 : Les 31 août et 7 septembre, Lutry a accueilli les Quatre heures du Vigneron de la Confrérie du Guillon. Une occasion unique de faire découvrir nos vins à un public de connaisseurs.

Cpte 332.313 : Dans ce compte apparaissent notamment, le matériel nécessaire à la mise en bouteilles et les fournitures pour les coffrets cadeaux. Le montant budgétisé était insuffisant au vu des quantités vendangées.

Cpte 332.314 : Avec la surface supplémentaire de Pinot Noir planté ces dernières années, nous disposons désormais d'une quantité suffisante pour la production du rosé.

Cpte 332.3141 : Les couvercles des cuves pour le transport du moût ont subi des réparations. Fr. 3'200,-

L'ancien local d'embouteillage de la cave de la Grotte à Payerne a été réaménagé avec le matériel utilisé pour le comptoir Vully-Avenches. Du matériel et des travaux de menuiserie ont été nécessaires pour un montant de Fr. 2'895,40.

Cpte 332.317 : La quasi-totalité de ce compte est liée aux frais de la mise des vins et aux deux jours de livraisons. Dépliants, annonces, décorations, repas de midi offert aux invités, repas du soir offert aux personnes ayant travaillé pour la mise, agape pour les livraisons.

Cpte 332.318 : Dans ce compte figurent les frais de : transport, vinification (y c. produits œnologiques), mise en bouteilles (hors matériel).
860 litres de Chasselas ont été distillé pour nos besoins en « Démognac »
Frais de distillation, Fr. 1'203,--
Taxe de l'office fédéral des douanes pour 168 litres d'eau-de-vie, Fr. 2'418,--.

En 2024, environ 17'000 litres de vin blanc, 12'500 litres de vin rouge et de 2'500 litres de rosé ont été vinifiés.

En avril, nous avons mis en vente le premier millésime du Galotta, issu de la récolte 2021.
En décembre, nous avons élargi notre gamme avec un Pinot Gris.

Cpte 332.3181 : Dans ce compte apparaissent les frais de dégustation et les macarons Terravin. Les Chasselas « Bertholod », « La Baume » et « Villette », le Pinot Noir « Epesses », ainsi que l'assemblage « L'Ondoyant » ont obtenu le label Terravin. Coûts Fr. 3'320,--.

Des bâches pour les panneaux d'entrées du village pour la mise des vins ainsi que des bâches pour le Pont de danse et une bâche publicitaire ont été acquises pour Fr. 1'297,--.

Cpte 332.330 : Amortissement de l'embouteilleuse et des barriques acquises en 2022.

Cpte 332.435 : L'année 2024 enregistre une baisse d'environ 6,5 % de ventes de vins. Cette baisse est imputable, d'une part à la baisse des ventes d'alcool de manière généralisée, et d'autre part à la décision d'un de nos principaux clients de se tourner partiellement vers d'autres vignerons.

PARTICIPATION A LA COHESION SOCIALE (PCS) – chapitre 72

Sous la dénomination "Participation à la cohésion sociale" sont regroupés les coûts de la politique sociale supportés par les communes et le Canton.

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- Assurance-maladie
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage

L'ensemble des dépenses dans ces domaines est partagé à moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du Canton. Selon un protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'État et l'UCV, la répartition est de deux tiers à la charge du Canton et un tiers à la charge des communes, uniquement sur l'augmentation des dépenses sociales depuis le 1er janvier 2016.

Avec le protocole d'accord de 2020, un montant supplémentaire est déduit de la participation communale, selon le tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et suiv.
Diminution de la PCS en mios de CHF (rééquilibrage financier)	50	60	70	80	90	100	125	150

La participation définitive à la cohésion sociale 2023 pour notre Commune se monte à Fr. 1'248'080,40 (Fr. 981'816,20 en 2022).

ARAS (association régionale des assurances sociales) – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de 47'862 habitants au 31.12.2024. 91 collaborateurs y travaillent pour 68.92 EPT ainsi que 47 AMF (Accueillants en milieu familial), dont 5 à Corcelles.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les Agences d'assurances sociales (AAS), le Centre régional de décision des PC Famille (CRD) et l'Accueil familial de jour (AFJ).

De plus, l'ARAS assume, sur délégation de l'ARAJ Broye, toute la partie administrative et financière de celle-ci.

Cpte 72.300 : Un groupe de travail au sein du codir de l'ARAJ nommé « pérennisation de l'ARAJ » a été créé en 2023. Ce GT a notamment pour objectif de pérenniser la gouvernance des structures préscolaires et d'encourager au développement.

Le comité des crèches « Les Passerelles », dont un municipal est membre de droit, a été fortement sollicité. Un changement à la direction et une réorganisation ont eu lieu en milieu d'année.

Cpte 72.3511 : Il s'agit de la correction suite réception du décompte final 2023, reçu courant décembre 2024. Nous remarquons que le décompte provisoire, qui avait été estimé, est proche de la réalité.

Cpte 72.3515 : Nous constatons une hausse de notre participation à la cohésion sociale par prélèvement sur impôts. Cette augmentation est en lien direct avec les impôts conjoncturels que nous avons touchés sur l'année (droit de mutation, gains immobiliers, successions et donations).

Cpte 72.3525 : Suite à l'accord Canton-Communes, le financement des AAS est à la charge du Canton. Les frais de l'administration des organes de l'ARAS et la cotisation au Conseil des régions sont à charge des communes membres de l'ARAS Broye-Vully.

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

Cpte 72.3651 : La participation communale est de Fr. 4,--/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

ARAJ (association régionale accueil de jour) – chapitre 72

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise. Le réseau propose trois types d'accueil : l'accueil préscolaire (crèches), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'Accueil Familial de Jour (Accueillant(e)s en Milieu Familial).

22 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye.
Les familles domiciliées dans l'une de ces communes ont accès à l'offre d'accueil de jour organisée par le réseau.
Le prix de la pension est calculé en fonction du revenu des parents et de la fréquentation de l'enfant dans la structure. Le bureau administratif de l'ARAJ s'occupe de calculer le revenu déterminant des parents, d'établir les contrats de placement et de la facturation.

Cpte 72.3655 : En 2024, l'acompte pour le réseau de l'ARAJ était de Fr. 103,25/hab. Notre participation à la FAJE (fondation d'accueil de jour des enfants) se monte à Fr. 14'595,--.

Suite au décompte final de l'ARAJ, la participation de notre Commune se monte à Fr. 301'306,69 pour 2023 (Fr. 281'005,50 en 2022).
27'684 heures en AFJ et 49'418 heures en accueil préscolaire ont été consommées par des Corçallins (respectivement 21'370 et 49'868 heures en 2022).

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.436 : Dans ce compte figure le remboursement des jetons de présence de l'ARAJ, l'ARAS et FOREMS

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des demandeurs d'emploi domiciliés dans le district.

A fin décembre 2024, le district Broye-Vully compte 1'703 demandeurs d'emploi (1'453 en 2023). Sur ce nombre, 120 sont domiciliés dans notre Commune (104 en 2023).
La moyenne du taux de chômage en 2024 pour le Canton est de 3,9 %, alors que pour notre district, il est de 4,3 %.

MPL O. CHERBUIN
Informatique – Epuration – Cours d'eau
Affaires religieuses – Cimetière

SERVICE INFORMATIQUE – chapitre 19

Cpte 19.310 Une erreur s'était produite dans le budget 2024, avec un montant arrondi à Fr. 10'000,-- qui avait été rajouté à deux endroits, d'où la différence que l'on peut constater.

EPURATION – chapitre 46

La STEP est entretenue de manière à assurer un fonctionnement normal malgré l'âge avancé de certains composants. En vue de la construction de la nouvelle STEP intercommunale, nous évitons dans la mesure du possible de faire des frais dans une vision à long terme.

Les équipements vieillissent mais restent tout de même fonctionnels. Vous pouvez constater que les coûts d'entretien de la STEP sont en hausse.

Les équipements non redondants sont toujours surveillés et entretenus ; du matériel de rechange est disponible sur site pour les éléments qui pourraient prétériter le fonctionnement de notre épuration.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

Les travaux de séparatif ont continué en 2024 pour le secteur de la rive droite de l'Arbogne, soit Route du Châtelard, Chemin du Mont et Impasse du Petit-Chêne. Les travaux sont terminés et il restera le tapis définitif à poser au printemps 2025.

Les études de la rue de Bitternaz progressent, des essais d'infiltrations ont eu lieu sur le secteur afin d'optimiser les possibilités d'infiltrations et de diminuer ainsi au maximum les pompages des EC dans cette zone.

D'autre part, nous effectuons dans le cadre de l'entretien courant et ceci plusieurs fois par année, des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra, afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire, permettre ainsi la mise à jour de notre plan des canalisations.

COURS D'EAU – chapitre 47

En 2024, sur les cours d'eau, nous avons procédé principalement à des travaux d'entretien sur l'Arbogne ; il n'y a pas eu de chantier particulier dû à des évènements ponctuels.

L'entretien des cours d'eau est supervisé par le Voyer des eaux, M. Claude-Alain Davoli, qui valide tous les travaux effectués aux abords de ces derniers. En cas d'intervention dans le cours d'eau, une coordination avec le garde-pêche est aussi mise en place.

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un élagage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 60 % pour 2024 (cpte 47.451).

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2024, notre population compte 931 protestants, 979 catholiques, 422 habitants d'autres religions et 710 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le Canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2024.

Cpte 58.365 Le budget est dépassé suite à une augmentation du montant provisionné pour l'année suivante (2025) qui est calculé sur les frais effectifs de l'année 2024, soit 8'301,40 de plus.

CIMETIERE – chapitre 64

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 18 habitants durant l'année écoulée, ce qui est dans la moyenne par rapport à la population.

Au 31.12.2024, les cendres funéraires de 210 défunts reposent au jardin du souvenir.

En 2024, nous avons réalisé la rénovation de la partie extérieure du mur situé côté village. Le crépi a été refait et la couvertine refaite à neuf. La partie intérieure du mur sera refaite dans le cadre du budget 2025.
Un îlot décoratif a été créé dans la nouvelle partie paysagère du cimetière. Cet îlot a été aménagé avec des bancs et une fontaine, créant ainsi un lieu propice au recueillement et à la méditation.

MPL L. COSENDAI
Finances - Instruction publique

FINANCES – chapitre 2

Pour la révision des comptes de l'année 2024, la société "Fiprom SA", établie à Lausanne, a réalisé cette tâche comme l'année dernière.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2024, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		Budget 2024		Comptes 2024
Revenus	Fr.	11 656 769,00	Fr.	12 547 954.85
Charges	- Fr.	11 726 851,40	- Fr.	12 210 068.77
Résultat de l'exercice	**- Fr.**	**70 082,40**	**+ Fr.**	**337 886.08**

Cash-flow de l'exercice

		Budget 2024		Comptes 2024
Excédent (y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	- Fr.	70 082.40	+ Fr.	337 886.08
Amortissements sur investissements au bilan	Fr.	*936 249.40*	*Fr.*	*1 524 470.00*
Prélèvements sur réserves	- Fr.	*191 209.00*	*- Fr.*	*121 772.95*
Attributions à réserves	Fr.	*53 962.00*	*Fr.*	*61 273.43*
Total amortissements et réserves	Fr.	*799 002.40*	*Fr.*	*1 463 970.48*
Cash-flow (marge d'autofinancement)	***Fr.***	**128 920.00**	**Fr.**	**1 801 856.56**

Ce cash-flow ne tient pas compte des variations des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influencent très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités :

L'évolution est la suivante :

		31.12.2023		31.12.2024
Caisse	Fr.	12 335,90	Fr.	20 046,60
Compte Postfinance	Fr.	473 776,39	Fr.	1 798 194,69
Compte BCV	Fr.	1 358 334.43	Fr.	2 089 042,05
Compte Raiffeisen	Fr.	2 562 816,79	Fr.	2 568 282,07
Total	**Fr.**	**4 407 263,51**	**Fr.**	**6 475 565,41**

Dette communale

		31.12.2023		31.12.2024
Dette	Fr.	8 608 929,00	Fr.	10 914 247,00
./. Disponibilités	Fr.	4 407 263,51	Fr.	6 475 565,41
Dette nette	Fr.	4 201 665,49	Fr.	4 438 681 59
Nombre d'habitants		2 915		3 004
Dette moyenne par habitant	Fr.	1 441	Fr.	1 478

Soit une variation de notre dette nette de + Fr 237'016.10.

Un emprunt de Fr. 3'000'000.—a été effectué auprès de Postfinance, au 1er juillet 2024. Cet emprunt sert à couvrir les coûts des préavis 08/2023 Grand-Chemin et 02/2024 Assainissement Rive droite de l'Arbogne. Le montant a directement été viré par Postfinance, sur notre compte courant CCP. Au 31.12.2024, nous estimons avoir dépensé la somme de Fr. 1'850'000.00.

Capital au 31.12.2024

Capital au 31.12.2023	Fr.	6 159 159,66
Bénéfice de l'exercice 2024	Fr.	337 886.08
Capital au 31.12.2024	Fr.	6 497 045.74

Réserves

Attributions obligatoires :

À la suite du bénéfice réalisé sur le chapitre no 46 « Réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisé par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 61'273,43 a été enregistrée dans la réserve « fonds, épuration des eaux ».

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

Pour donner suite au déficit réalisé sur le chapitre no 81 « Service des eaux » et non autorisé par les normes relatives à la comptabilité communale, un prélèvement de Fr. 14'384,25 a été enregistré dans la réserve « fonds, adduction d'eaux ».

Le préavis 04/2024 pour la réfection de l'Abri PC nous permettait d'utiliser une partie de notre fonds, avant de devoir le rembourser à l'Etat. Un prélèvement de Fr. 8'388.70 a été effectué en 2024.

Un amortissement de Fr. 55'000,-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC du préavis 03/2015 Réfection BMEC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, un amortissement extraordinaire de Fr. 650'000,-- sur le compte 9143.4 Propriété Rue du Collège est comptabilisé. Le solde au bilan s'élève à Fr. 100'000,-- au 31.12.2024. Cette décision a été prise en fonction du futur DDP, qui sera octroyé à l'ASIPE, pour la construction du collège. Il nous apparait opportun de diminuer au maximum la valeur de ce terrain, pour finaliser l'amortissement en 2025.

Chapitre 21 / Impôts :

Le taux d'impôt communal de l'année 2024 est de 65 %.

Les évolutions sont les suivantes :

a) personnes physiques :

		2022		2023		2024
Impôts revenu PP	Fr.	3 433 666,84	Fr.	3 422 996,82	Fr.	3 395 136,04
Impôts fortune PP	Fr.	374 255,79	Fr.	346 104,99	Fr.	400 368,32
	Fr.	**3 807 922,63**	**Fr.**	**3 769 101,81**	**Fr.**	**3 795 504,36**
Impôts source PP	Fr.	192 708,60	Fr.	181 398,79	Fr.	219 579,17
Total impôts PP	Fr.	4 000 631,23	Fr.	3 950 500,60	Fr.	4 015 083,53
Budget total PP	Fr.	3 760 000,00	Fr.	3 470 000,00	Fr.	3'797 000,00

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2024 : 1'772 (1'760 en 2023).

b) personnes morales :

		2022		2023		2024
Impôts bénéfice PM	Fr.	156 734,05	Fr.	193 091,60	Fr.	416 363,65
Impôts capital PM	Fr.	14 051,60	Fr.	17 571,15	Fr.	13 284,60
	Fr.	**170 785,65**	Fr.	**210 662,75**	Fr.	**429 648,25**
Budget total PM	Fr.	125 000,00	Fr.	125 000,00	Fr.	135 000,00

Nombre de personnes morales assujetties pour la période fiscale 2024 : 195 (164 en 2023).

c*) défalcation sur impôts :*

La défalcation sur impôts est très conséquente pour l'année 2024. Elle se monte à plus de Fr.172'000,--. Pour rappel, en 2023, elle s'élevait à Fr. 75'000,--.

d) recettes conjoncturelles :

Les recettes relatives aux droits de mutations (cpte 21.4041) se montent à Fr. 290'810,90. Le montant prévu au budget s'élevait à Fr. 250'000,--.

Les impôts sur les droits de successions et donations, dont le budget était de Fr. 20'000,--, se sont montés à plus de Fr. 145'000,--.

L'impôt sur les gains immobiliers s'élève à environ Fr. 240'000,--, alors qu'un montant de Fr. 80'000,-- avait été budgétisé.

Nous avons subi un correctif sur l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales. Nous sommes déficitaires, à hauteur de Fr. 32'593,10. En 2023, nous avions touché Fr. 42'000,--.

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.
- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2024.
- Dès l'exercice 2023, le décompte final provisoire de l'année est comptabilisé au 31.12.

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante :

		2023 (facture finale)		2024 (dcpte provisoire)
EtaCom transports, forêts	Fr.	311'406.00	Fr.	347'033.00
Alimentation péréquation	- Fr.	1'358'447.00	- Fr.	1'446'707.00
Retour péréquation	Fr.	2'079'954.00	Fr.	2'169'294.00
En faveur de la commune	Fr.	1'032'913.00	Fr.	1'069'620.00

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitre 50

Au 31 décembre 2024, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 294 élèves (+10) Etablissement primaire : total : 2'020 élèves, soit 14,55 % de Corçallins
Secondaire (9-11) : 101 élèves (+16) Etablissement secondaire : total : 714 élèves soit 14,15 % de Corçallins

Les chiffres des établissements primaires augmentent de manière significative suite à l'intégration des enfants du primaire des commune d'Henniez, Valbroye et Villarzel (anciennes communes de l'ASIEGE) au 01.01.2024.

Sur l'ensemble de l'ASIPE (20'718 hab.), le nombre total d'élèves au 31.12.2024 était de 2'854.

Durant l'exercice, le CODIR de l'ASIPE s'est réuni à 20 reprises (17 en 2023), sans compter les nombreuses séances du COPIL en lien avec les projets de nouveaux bâtiments scolaires à Corcelles ou pour les sites de la Promenade et de DLT.

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 12'805'830,32 (Fr. 9'440'526,03 en 2023), alors que le budget en prévoyait Fr. 12'153'706,61. Cette différence négative découle d'une augmentation généralisée des coûts (personnel, transports, activités camps scolaires, UAPE).
Pour la première année a été mis en place l'accueil de jour durant les vacances sous forme d'une « UAPE Croc'Vacances » pour un coût de Fr. 74'954,76.

Globalement pour notre commune, les coûts en lien avec l'instruction publique et l'accueil parascolaire se chiffrent à Fr. 1'468'758,62, dont il y a lieu de déduire les locations encaissées pour notre bâtiment du collège (Fr. 216'875,-- au cpte 3540.436).

A noter qu'une correction réalisée en 2024 du calcul de la répartition du « socle de base » payé par Henniez, Valbroye et Villarzel (Fr. 800'000,-- au total) pratiquée en 2023 a permis à notre commune de récupérer un montant complémentaire de Fr 9'945,50 (cpte 50.452).

Au 31.12.2024, l'endettement de l'ASIPE s'élève à Fr. 29'993'545,--.

Des discussions régulières entre l'association intercommunale et notre Municipalité ont continué en 2024, dans le cadre des procédures en lien avec les projets PPA Rue du Collège et de construction du complexe scolaire. Des séances d'information publique ont d'ailleurs eu lieu sur ces deux dossiers lors des mises à l'enquête.

De nombreuses informations détaillées, tant financières qu'opérationnelles, figurent dans le rapport de gestion de l'ASIPE (à disposition sur demande).

De nombreuses informations détaillées, tant financières qu'opérationnelles, sont disponibles dans le rapport de gestion de l'ASIPE.

Enfin, le samedi matin 2 novembre était dédié à la plantation de l'arbre des 7 ans à proximité de la route cantonale Lausanne-Berne, en direction du Maupas-Dessous ; chaque enfant (plus de 30 élèves corçallins accompagnés par leurs enseignantes) a pu planter son chêne, sous l'œil ravi de ses parents.

MPLE J. RAPIN
Aménagement du territoire – Police des constructions
Environnement – Gestion des déchets

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41

Durant l'année 2024, tout comme en 2023, un travail intense a été fourni de la part du bureau Urbanités mais également de la part de notre bureau technique, ainsi que de la commission du PACOM. En effet, la commission a reçu au mois de février 2024, l'entier des plans et règlements pour analyse. Suite à celle-ci, une réunion avec la commission, le bureau Urbanités ainsi que la Municipalité a été mise en place au mois de mai, ceci afin de coordonner et comprendre tous les tenants et aboutissants dudit PACOM, mais également de son règlement de la police des constructions. Au mois de septembre, un entretien avec la DGTL a été fait en prévision du dépôt du dossier à l'examen préalable. C'est à ce moment-là que le Canton nous a donné de nouvelles informations qui ont sensiblement modifié notre vision du plan et, il a fallu, à nouveau, comme en 2023, modifier plusieurs aspects, relativement conséquents, sur notre PACOM. Dès lors, il était nécessaire de refaire une séance avec tous les acteurs, soit le bureau Urbanités, la commission ainsi que la Municipalité, séance tenue en octobre 2024. Tous ces revirements cantonaux nous pénalisent et génèrent un grand nombre d'heures supplémentaires de travail de la part de tous les acteurs du projet. En résumé, cela explique que le montant initial prévu pour notre PACOM est épuisé en fin 2024 et qu'un préavis de demande de crédit complémentaire est agendé pour le conseil communal du 12 mars 2025.

Le projet du nouveau collège a également tenu une part importante de notre activité au sein du bureau technique cette année. En effet, la commune a mis à l'enquête le PA en date du 6 juin 2024 et organisé une séance d'information publique, à la grande salle, le 12 juin 2024.

Suite à cette enquête, 5 oppositions ont été formulées. La municipalité a organisé des séances de conciliation (entre août et septembre) qui ont abouti à 4 retraits d'oppositions et un maintien. Dès lors, pour le conseil communal du mois de décembre, trois préavis ont été proposés au conseil communal, soit :

- PA Collège, préavis 10/2024 qui propose donc de lever l'opposition.

- DDP en faveur de l'ASIPE, préavis 7/2024.

- Démolition ancien bâtiments, préavis 6/2024.

Ces trois préavis ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil communal.

Suite à cette acceptation, le dossier PA Collège a été remis au Canton pour la suite de la procédure.

L'année 2024 fût riche en échanges concernant le plan directeur régional (PDR) et le travail fourni par toutes les communes concernées ainsi que la COREB (qui chapeaute de dossier) également. Le planning a été relativement maintenu et la mise en consultation du plan se fera en début d'année 2025. Il est prévu du créer un organe de gestion pour la suite, dont la commune de Corcelles, fait partie.

La surface côté Nord de l'entreprise Morandi-Gasser, d'une superficie de 64'000 m2, acquise par l'entreprise Lidl et destinée à la construction d'une centrale de distribution a fait l'objet d'une mise à l'enquête durant le printemps 2024. Diverses oppositions ont été déposées contre ce projet et sont toujours en cours de traitement.

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185 « prestations de service de tiers » comprend divers honoraires qui sont divisés, d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et, d'autre part, celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration.

Concernant l'aménagement du territoire, une seule facture d'un montant de Fr. 44'000.-- a été payée à Urbanités, et ce montant correspond au solde du préavis 11/2021.

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Les activités de la commission de salubrité (COMSAL) sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivrés par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la Commune et ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis et pas de frais)	9
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	12
Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	4
Type 3 => PAC (pompe à chaleur) depuis mars direct au Canton	2

Type 3 =>	Enquête complém. dispensée d'enquête publique mais soumise à autorisation	1
Type 4 =>	Enquête publique	18
Type 4 =>	Enquête complém. dispensée d'enquête publique mais soumise à autorisation	1

Total de procédures soumises à autorisation (63 en 2023) 47

Soit une diminution de 25 % du nombre de procédures par rapport à 2023.

En 2024

- 38 permis de construire ou de démolir de type 2, 3 ou 4 ont été établis, dont 5 en suspens de 2023.
- 37 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés suite aux visites de la COMSAL.

Comme pour les mises à l'enquête, les permis de construire ou de démolir ont diminué, et ce de 38 %, soit de 62 à 38 unités.

Les permis d'habiter ou d'utiliser ont diminué de 9 %, soit de 54 à 49 ; y compris les PAC (pompes à chaleur) qui sont maintenant incluses dans les mêmes chiffres.

La commission de salubrité est composée de :

Président :	M. Mathieu Richard
Membres :	M. Laurent Rüfenacht
	M. Christophe Pahud
	Dr Jean-Philippe Mobbs
Secrétaire :	Mme Corinne Rapin

ORDURES MENAGERES – chapitre 45

468,59 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2024 (460,24 en 2023).
On peut donc observer une augmentation de 1,73 % des déchets.

DECHETTERIE – chapitre 45

Le dicastère de la déchetterie est en perpétuelle évolution ; beaucoup de nouvelles normes et conseils des divers organes du secteur, mais également du Canton, nous obligent à nous remettre en question régulièrement et à chercher de nouvelles solutions de tri. Cette année 2024 fût l'année incontestable du lithium, qui pose beaucoup de problèmes et auquel nous nous devons d'être attentifs. Dans ce cadre, nous avons créé, en même temps que l'installation du nouveau porte à cabine, un guichet de dépôt des déchets spéciaux (piles au lithium, sprays et peintures diverses, médicaments, …), qui sont régulièrement contrôlés par nos collaborateurs, ces derniers sont responsables du tri, afin d'en assurer la bonne destination. En effet, une pile au lithium, mal conditionnée, peut s'enflammer et provoquer un incendie ; cela s'est malheureusement produit dans deux déchetteries dans le Canton l'année dernière.
Quant aux autres déchets spéciaux, ils méritent eux aussi une attention particulière, et nous mettons tout en œuvre pour y parvenir.

En 2024, la déchetterie communale a enregistré la récupération des déchets principaux comme suit :

	2023		**2024**		
- verre usagé	108'630	kg	**106'910**	**kg**	- 1.58 %
- papier	142'610	kg	**128'560**	**kg**	- 9,85 %
- ferraille	37'850	kg	**42'222**	**kg**	+ 11,55 %
- déchets compostables	127'700	kg	**148'140**	**kg**	+ 16,01 %
- objets encombrants	238'720	kg	**203'670**	**kg**	- 14,68 %
- flaconnage	2'760	kg	**2'870**	**kg**	+ 4,00 %

Pour la deuxième année consécutive, les déchets encombrants sont en baisse. Notre politique mise en place en 2023 de gestion et contrôles en direct à la benne montre ses effets. Cela requiert toutefois une présence et un dialogue permanent avec la population pour faciliter la compréhension et la prise de conscience du principe des encombrants, qui ne sont pas la benne des « fourretout ». Dans cette optique, nous allons continuer une surveillance accrue desdits déchets, qui restent un poste relativement élevé dans ce dicastère.
A noter également l'augmentation du flaconnage, mis en place en 2023, qui remporte toujours un franc succès, avec une augmentation de 4 %, et qui allège sensiblement les sacs officiels mais également la benne des encombrants, ou malheureusement nous en trouvions souvent.

Nous tenons à préciser que les charges liées aux ordures ménagères et à la déchetterie doivent être couverts par les recettes (vente de sacs taxés et taxe déchets). Cette année encore, nous sommes en déficit. L'Etat admet encore que ce poste ne soit pas à l'équilibre. Toutefois, dès le passage à MCH2 en 2026, nous serons dans l'obligation, en cas de déficit, de prélever la différence sur le capital de la commune, au bilan. Cet emprunt « fictif » devra être remboursé sur une période de 5 ans, par le biais de bénéfices sur les comptes en lien avec les déchets (ordures ménagères et déchetterie).

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre Commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces carcasses sont ensuite transportées à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la Commune.

MPL P.A. RAPIN
Routes – Voirie / Service des eaux
Domaines – Forêts – Comblement Rosex

DOMAINES – chapitre 31

Cpte 31.318 : Pendant cet exercice, aucune prestation externe n'a été nécessaire et pas de fourniture pour du drainage.

Cpte 31.423 : A ce jour aucune location n'est encaissée pour les surfaces mises en culture sur l'ancien comblement terreux et les surfaces en cours de comblement, d'où la différence avec le budget.

FORÊTS – chapitre 32

Grâce au groupement forestier, nos forêts sont entretenues avec soin. Les travaux de sylviculture réalisés permettent de favoriser la croissance des arbres, de maintenir des forêts saines et de valoriser le bois local.

Cpte 32.3146 : Facture de l'Etat de Fribourg pour des relevés et mensurations de parcelles forestières sur la commune de Montagny.

Cpte 32.390 : Différents travaux ont été effectués par nos collaborateurs hors secteur forestier.

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Garantir des entretiens routiers de qualité, rendre notre village attrayant et favoriser la mobilité douce et la sécurité sont au cœur de nos priorités. C'est dans cet esprit que nous planifions et réalisons les travaux d'entretien et de construction de notre réseau routier.

Au chapitre routes

Hormis les travaux d'entretiens périodiques, des travaux importants sont liés au préavis « Route du Grand-Chemin ».

Cpte 43.312 : Malgré l'augmentation des points lumineux, notre facture d'électricité reste stable, ceci grâce à l'efficacité de notre nouvelle installation d'éclairage.

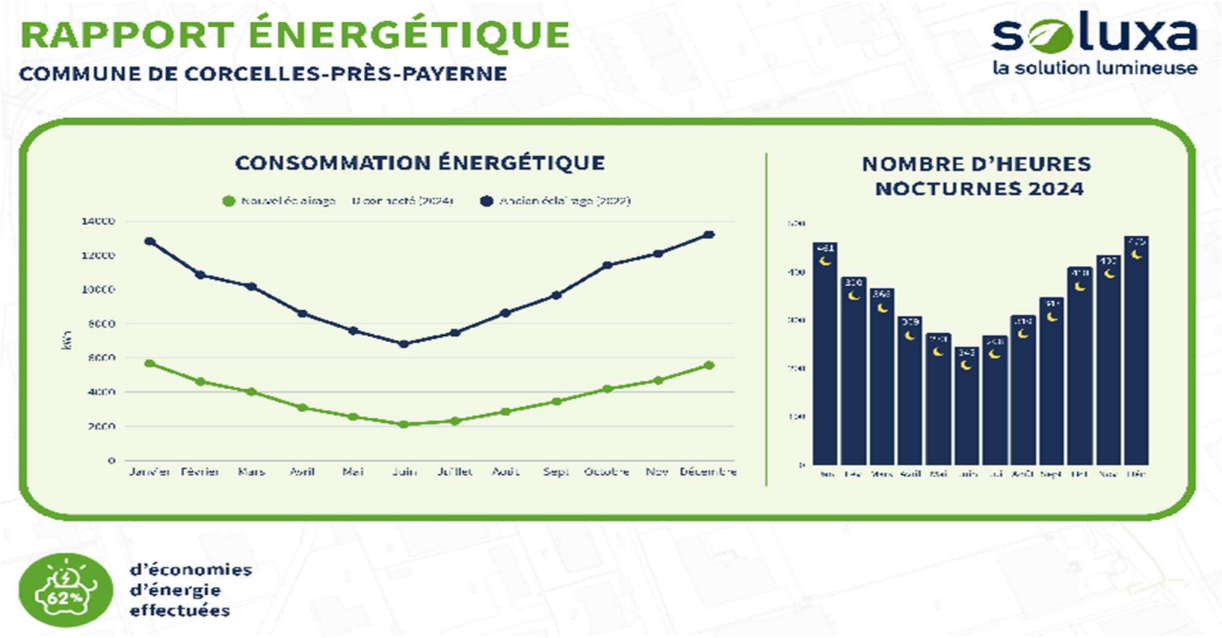

Ce graphique met en lumière les économies réalisées au passage à l'éclairage
LED en comparaison avec l'ancienne installation. Trait noir = ancien éclairage basé sur les données du Groupe E avant les travaux et le trait vert = données 2024 Soluxa.

Cpte 43.311 : Peu de besoins de matériel de signalisation cette année.

Cpte 43.313 : Achats de matériel et fournitures pour la voirie.

Cpte 43.314 : <u>Les dépenses les plus importantes sur ce compte sont les suivantes</u> :

Entretien et construction du réseau d'éclairage public	Fr.	33'752,05
Entretiens routiers et marquages.	Fr.	135'285,80
Entretien bords de routes.	Fr.	3'884,90
Fournitures de signalisation et d'une barrière	Fr.	9'408,30

Au chapitre voirie

Cpte 43.315 : Ce compte comporte l'entretien de tous les véhicules, les achats de véhicules, de matériel et de carburant :

<u>Achats de matériel</u> :	Achat d'une motofaucheuse	Fr.	12'280,00
	Achat d'un peigne à gazon	Fr.	6'800,00
	débroussailleuse	Fr.	990,00
	Achat distributeur de sel	Fr.	6'751,00

Distributeur à sel

Peigne à gazon

Motofaucheuse

Cpte 43.316 : Montant de location annuel du silo à sel.

Cpte 43.318 : Facture de la Commune de Payerne pour la balayeuse, ainsi que l'élimination des déchets de balayage.

Cpte 43.3185 : Service hivernal facturé par le Canton : le montant de la facture varie selon les mètres de routes cantonales et le nombre de passages de lame ou salage à travers notre localité.

Cpte 43.436 : Divers remboursements, sinistres, déneigement pour les CFF etc.

44 Parcs et promenades

Les places de jeux et de détente sont très appréciées par nos habitants. Cela demande un suivi régulier pour leur entretien et renforce notre volonté de créer de nouveaux espaces de convivialité pour la population.

Cpte 44.311 : Diverses fournitures pour les espaces verts : plantes, arbres et arbustes, bancs, etc.

Cpte 44.314 : Entretiens divers parcs et promenades.

Cpte 44.318 : Ce poste comprend les décorations florales du village. Achats de fleurs et de plantes pour le renouvellement annuel.

REAMENAGEMENT TOPOGRAPHIQUE (Rosex) – chapitre 45

Cpte 452.318 : Différentes prestations de tiers : suivi écologique et honoraires de géomètre.

Relevé par vol de drone le 19.12.24 pour les dépôts de terre effectués en 2024.

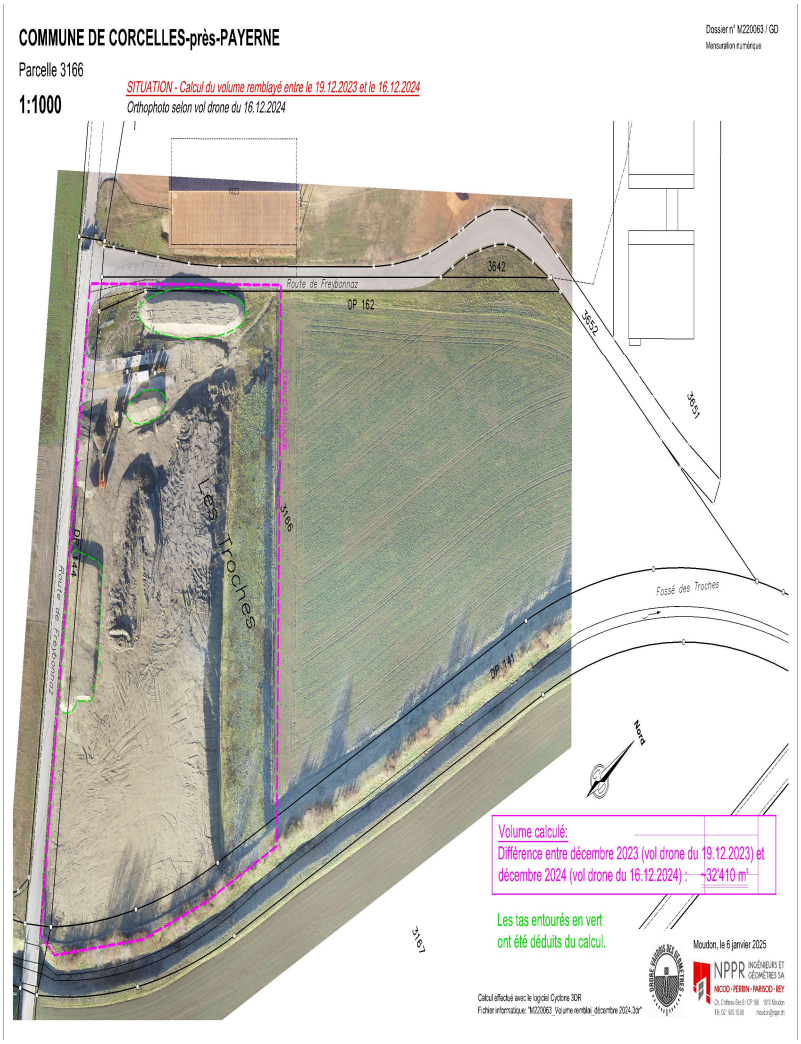

Cpte 452.434 : Taxe calculée au volume de terre déposée durant l'année écoulée.

SERVICE DES EAUX – chapitre 81

Depuis début 2021, nous achetons l'eau à l'AIEPV à Fr 0.27 le m3.

Cpte 81.301 : Traitements de la secrétaire de l'association et du président du Conseil intercommunal ; ces montants sont refacturés à l'AIEPV.

Cpte 81.311 : Moins de compteurs et radios achetés que prévus.

Cpte 81.314 : Quelques fuites importantes entraînant de gros dégâts routiers. Déplacement d'une conduite existante pour permettre une construction et divers travaux d'entretiens.

Cpte 81.315 : Contrat de maintenance de la télégestion du réservoir de Belmont.

Cpte 81.3144 : Les travaux de mise en conformité des captages n'ont malheureusement pas été exécutés, à ce jour nous avons reçu et payé les fournitures pour les différents captages qui doivent être entretenus.

Cptes 81.3185 : En plus d'un contrat de maintenance, nous avions envisagé la possibilité de participer aux études du projet Agrico à St-Aubin, ce qui n'a finalement pas été nécessaire.

Cpte 81.4341 : Les taxes d'introduction sont liées directement aux permis de construire délivrés.

Cpte 81.436 : Montant remboursé par l'AIEPV pour différentes prestations, telles que le secrétariat, la bourse, les heures de notre fontainier au puits de la Vernaz, les vacations municipales ainsi que celles du président et de la secrétaire du Conseil intercommunal.

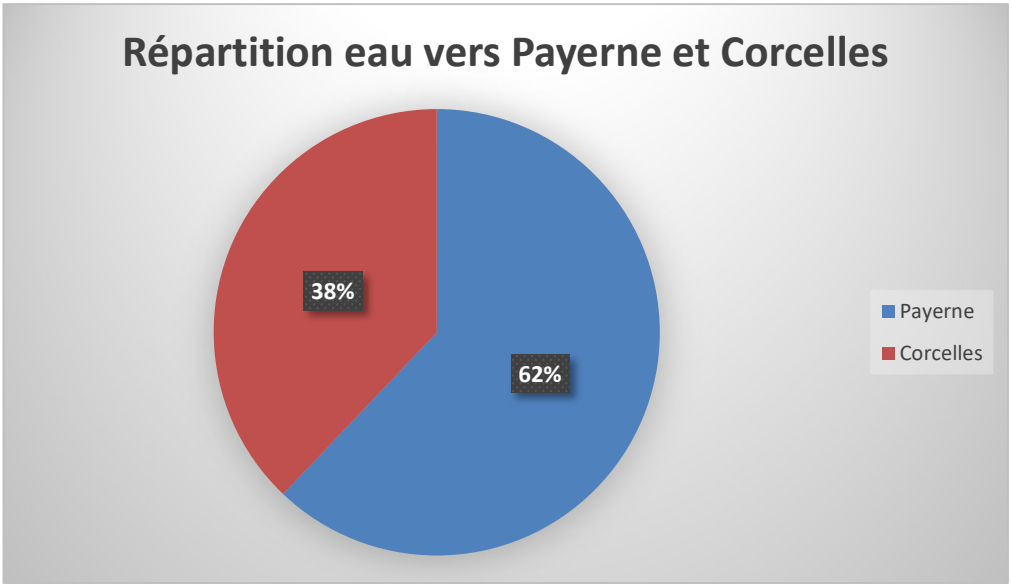

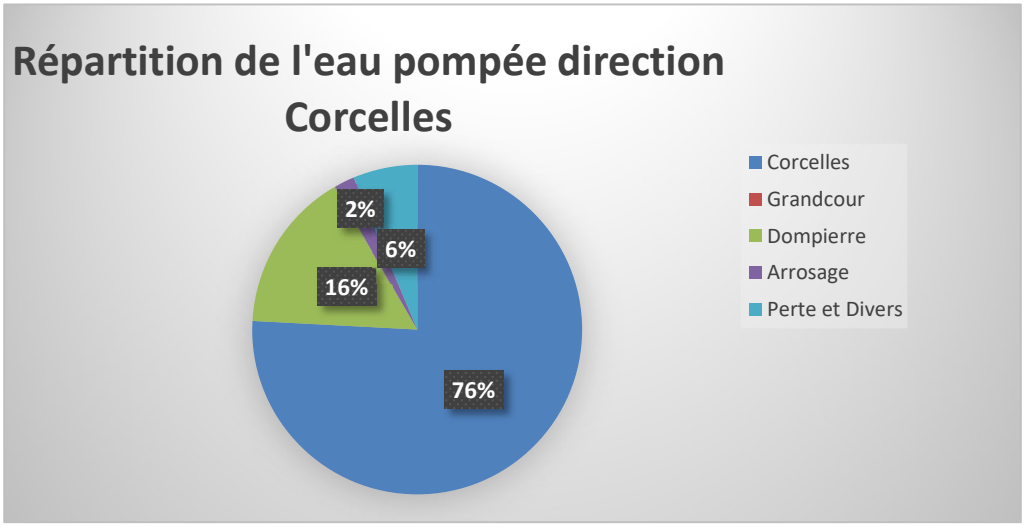

Cpte 81.465 : Subsides de l'ECA, participation cantonale pour des travaux dédiés à la défense incendie.

MPL D. SANCHEZ
Bâtiments communaux – Sociétés locales – Affaires culturelles
Santé publique

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

14 sociétés font partie de l'USL. La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières annuelles. Pour 2024, ces aides allouées par la Commune s'élèvent à Fr. 23'800,--.

Afin de soutenir le SlowUp de la Broye pour la 3ème édition, nous avons accordé un soutien financier à hauteur de Fr. 3'000,--.

Une participation pour le feu d'artifice du 31 juillet 2024 a été faite, à hauteur de Fr. 8'000,--.

Invitation en tant qu'hôte d'honneur pour le comptoir du Vully 2024.
Conception et fabrication – Montage - Défraiement des personnes ayant travaillé sur le stand. Participation à l'apéritif des exposants – Démontage.
Le coût total s'élève à Fr. 25'000.-

SPORTS – chapitre 17

Sports

Cpte 17.316 : L'augmentation vient principalement de la location de la salle de sport du GYB pour le Football-Club Corcelles à la suite d'une mauvaise météo ne permettant pas les entraînements à l'extérieur.

Cpte 17.390 : Une hausse du traitement du personnel suite au nouveau terrain C.

Cpte 17.436 **:** Remboursement de l'assurance pour le vol de la bâche du bac à sable utilisé pour le saut en longueur, d'un montant de Fr. 2'381,--

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 35'326'585,--.

Primes d'assurances

Cpte 350.3186 : Nous avons profité de redistributions des bénéfices de la part de notre assureur, ce qui a sensiblement diminué notre charge pour l'année 2024

Imput. trait. du personnel

Cpte 350.390 : La réparation des heures du personnel est effectuée en fonction des heures effectives 2024. Il est toujours difficile d'estimer ces heures lors du budget, en fonction des travaux de l'année.

Temple

Cpte 351.312 **:** Réduction de la consommation d'énergie grâce au chauffage à pellets

L'Auberge

Cpte 352.3140 **:** L'augmentation est principalement due au remplacement des deux appareils professionnels qui n'étaient plus réparables pour un montant de Fr. 10'771,--.

Grande salle

Cpte 352.436 : Une augmentation significative des locations, principalement grâce à la revue du FC Corcelles.

Refuge

Cpte 353.314 : Remplacement des bancs par des chaises pour un montant de Fr. 6'610,55.

Fourniture et installation des chéneaux en remplacement des éléments volés. Fr. 3'762.70.

Avant

Après

Raccordement de la canalisation de la fontaine du refuge. Fr. 4'000,--.

Cpte. 353.423 : Un gain supplémentaire de Fr. 4'637,56 est généré par une augmentation du nombre de locations.

Collège

Cpte. 3540.301 : Un litige était en cours avec une nettoyeuse temporaire du collège. Lors de l'établissement du budget, ne sachant pas si le litige se clôturait rapidement ou non, nous
avons été prudents sur ce poste. Finalement, l'affaire s'est terminée courant janvier.

Cpte 3540.314 : Travaux non prévus dans le budget. Réparation du palier d'entrée du bâtiment en raison de sa dégradation avancée. Ces travaux étaient urgents, afin de garantir la sécurité des enfants. Montant de Fr. 6'161,--.

Avant

Après

	Suite à la visite de la SUVA et à l'introduction de nouvelles normes, nous avons mis en place les mesures nécessaires pour garantir la conformité du système d'aération du local à pellets, soit la signalisation et l'installation d'un capteur sur la porte du local, ceci dans le but d'assurer la sécurité de nos collaborateurs. Montant de Fr. 5'538,--.
Bâtiment administratif	Cpte. 355.390 : L'estimation des heures budgétées sur les nettoyages des bureaux et des parties communes a été mal appréciée.
	Cpte. 355.436 : Le produit de Fr. 18'482,95 résulte d'une augmentation du chiffre d'affaires du magasin Denner**.**
Pont de danse	Cpte 356.314 : Remplacement de tout l'éclairage intérieur par des LED. Montant de Fr. 1'945,80.
	Cpte. 356.423 : Un gain supplémentaire de Fr. 2'225,-- est généré par une augmentation du nombre de locations.
Tour 5, Lutry	Cpte. 359.314 : Travaux non prévus dans le budget. Remplacement d'un lave-linge à la buanderie. Montant de Fr. 2'459,--. Une intervention sur la chaudière a été faite suite à une panne. Montant de Fr. 2'598,65.

SANTE PUBLIQUE – chapitre 73

FOREMS : Rien à signaler

CONCLUSION

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre Commune durant cette année 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic : Le Secrétaire :

(LS)

D. Givel J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 14 avril 2025